

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DÉCISION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

En vertu de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission consultative des services Publics Locaux et ce pour la durée du mandat 2020-2026.

Sur proposition de l'ensemble des conseillers municipaux et du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune :

Monsieur le Maire, Président de droit	Représentant du Maire
M. Stéphane Delpeyrat	M. Jean-Luc Trichard
Titulaires	Suppléants
M. Bernard Cases	M. Francis Royer
M. Kévin Roscop	M. François Grémy
M. Pascal Tartary	M. Bruno Cristofoli
Mme Juliette Feytout-Perez	Mme Sophie Damisa
Mme Vanessa Vaccaro	Mme Hakima Courrèges

Désigne Monsieur ou Madame Président(e) de l'Association sportive de Saint-Médard-en-Jalles (ASSM) et de l'association Gestes et Expressions en qualité de représentants des associations.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 18 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_053
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_053-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_053-DE-1-1_0.xml	text/xml	953
Nom original :		
DG20_053.pdf	application/pdf	620634
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_053-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	620634

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h09min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h09min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h09min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h09min51s	Reçu par le MI le 2020-07-21